

**OBJET ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION**

**PROLONGATION DU CHANTIER DE SAINTE-CLOTILDE  
" AMENAGEMENT RAVINE BANCOULE « TAMARINS » "**

---

**ASSURER L'INSERTION DES JEUNES DANS LA CITE**

Lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2010, vous avez décidé la réalisation d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) sur le quartier de Sainte-Clotilde avec pour objectif de réaliser un aménagement paysager à la Ravine Bancoule.

En accord avec la Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion (SHLMR) et dans l'intérêt des usagers du quartier, ce projet sera prolongé de six mois pour permettre de terminer l'aménagement de la totalité du site.

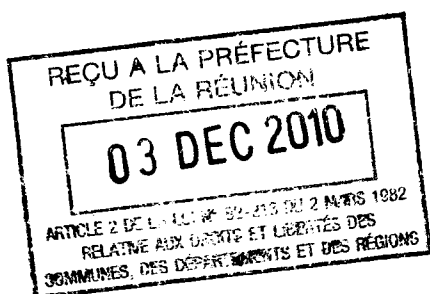
L'Association Locale d'Insertion par l'Economique (ALIE), assurant le portage de ce chantier, a engagé toutes les démarches auprès des services de l'Etat afin de s'assurer de la prise en charge des financements complémentaires.

Une subvention de 9 480,00 € a été inscrite au profit de l'ALIE pour mener à bien ce chantier.

Une convention d'occupation du site au profit de l'opérateur est annexée à ce présent rapport.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à signer tous les actes concernant cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION

PROLONGATION DU CHANTIER DE SAINTE-CLOTILDE  
" AMENAGEMENT RAVINE BANCOULE « TAMARINS » "

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/6-11 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LOWINSKY Jacques, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à signer tous les actes concernant cette affaire.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 30 NOV 2010

 LE MAIRE  
Maire ANNETTE

